L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 23 JUIN 1875.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 23 JUIN.

Embarras de la situation.

La guerre a certainement sauvé l'Union, mais il faut convenir que ce salut a coûté cher aux des[illegible]rts. Ce serait une question fort intéressante à étudier que celle de savoir si la séparation ne leur eut pas été plus avantageuse sous toute espèce de rapports. Ordinairement le résultat d'une guerre doit être favorable au plus fort et ruineux pour le plus faible. Or, nous voyons qu'il y a aujourd'hui beaucoup d'embarras financiers dans les Etats-Unis, au nord comme au sud, et qu'on s'ingénie partout à résoudre un problème de même nature, celui de mettre en rapport les salaires avec les revenus, de manière à distribuer équitablement les ressources du pays sans exposer les uns à mourir de faim et sans exposer les autres à être entièrement privés de main d'œuvre.

Il n'y a certainement rien de plus respectable qu'un salaire, à supposer sans doute qu'il ait été bien gagné par un travail ou un service quelconque. Cependant quel que soit le mérite de ce travail ou de ce service, il peut arriver qu'il ne soit pas récompensé faute de moyens pécuniaires. Un entrepreneur qui n'est pas payé ne peut payer ses ouvriers; un fabricant qui ne vend pas, ou qui éprouve des banqueroutes, ne peut pas mieux payer les siens; un propriétaire dont la récolte a été anéantie par le mauvais temps ou qui ne peut percevoir ses loyers, est dans le même cas. Toute industrie comme toute rente est sujette à des vicissitudes, et les plus riches sont souvent atteints comme les plus pauvres. C'est ce qui arrive aujourd'hui dans nombre de communautés américaines.

Les compagnies de chemins de fer ont été obligées de réduire les salaires; les compagnies de houille se sont vues forcées d'en faire autant et ayant elles-les manufactures avaient suspendu leurs travaux faute de débouchés, c'est à dire faute d'argent pour payer les tisseurs, fileurs, teinturiers et autres employés.

En ce moment les travaux publics risquent d'être suspendus dans les plus grandes villes de l'Union, soit parce que la main-d'œuvre est trop chère, soit parce que les moyens manquent pour la payer à un prix raisonnable. La ville de New-York est particulièrement dans cette situation et nous ne voyons guère de différence sous ce rapport entre elle et la Nlle-Orléans. A New-York, le commissaire des Améliorations, le Général Fitz John Porter, a été forcé non-seulement de renvoyer beaucoup de travailleurs mais encore de réduire les gages des travailleurs qui il a conservés.

Si de pareilles extrémités se voient à New-York, il ne faut pas s'étonner de les voir ici, et les arguments dont le Général Porter se sert pour justifier ses mesures doivent être encore plus recevables ici qu'ailleurs, car quelque mauvais qu'ait été le gouvernement local de la Ville-Empire, il n'a jamais été, il n'a jamais pu être aussi odieux que celui de la Nlle Orléans dont les ressources ont été, pour ainsi dire, livrées au pillage. Et cependant le Général Porter en est réduit, pour justifier ses réformes, à faire valoir des arguments qui ne sont pas absolument du goût des journaliers. Il leur dit que la ville ne peut payer les travaux publics plus que des travaux de même genre qui sont payés par des entrepreneurs particuliers; qu'il est responsable de sa gestion et que s'il tardait à opérer les réformes nécessaires, les contribuables en voyant la différence entre les gages qui sont payés par la ville et ceux qui sont payés par des individus, pour les mêmes entreprises, ne tarderaient pas à intenter contre lui des procédures pour le restreindre dans l'emploi de son monde et même pour l'obliger à tenir compte du surplus qu'il aurait payé.

M. Burke, administrateur des améliorations, s'est trouvé ici dans la même nécessité que le général Porter à New-York, et nous devons dire à son honneur qu'il n'a pas plus hésité que ce dernier à réduire les salaires le même à renvoyer ses hommes. La difficulté paraît surmontée maintenant, le comité de l'approbation des secours ayant rapporté que tous ceux qu'on a pu, ces hommes, employés d'ordinaire dans le département des travaux publics, avaient été envoyés dans les campagnes où ils ont pu trouver une occupation immédiate.

Mais le problème qui est résolu pour la ville ne l'est pas pour les particuliers. Nous avons ici à la Nouvelle-Orléans plusieurs catégories de professions qui souffrent aussi de la détresse publique. Si on ne paye pas les propriétaires, on ne paye pas mieux les médecins et l'art de changer de docteur est devenu, à ce qu'il paraît, tout aussi commun que l'art de changer de maison pour échapper au propriétaire. Il n'y a rien pour payer son loyer, ne dot pas avoir grand chose pour payer son médecin, et le médecin est obligé aussi de faire à l'égard des autres ce qu'on fait au sien; il est obligé de renvoyer le collecteur.

Mais nous concevons que cet état de choses était trop humiliant pour le corps de la faculté médicale et ses membres, convoqués en assemblée, ont passé samedi soir une résolution portant qu'une liste des malades ou plutôt des convalescents, ou mieux encore des guéris délinquants, sera faite avec soin et communiquée à tous les praticiens afin qu'ils connaissent les clients auxquels ils auront affaire. Si ces clients ont trop mauvaise réputation, eh bien! on les laissera..... se guérir tout seuls et ils n'en guériront peut-être que mieux et plus vite. Ainsi tout le monde y gagnera.

Nous conseillons aux avocats d'imiter les médecins. Il est vrai qu'il n'y a pas autant de procès qu'il y a de maladies: ensuite les plaideurs ont toujours quelque chose à défendre ou à réclamer, sans quoi ils ne plaideraient pas. Donc les avocats peuvent toujours avoir d'eux pied ou aile. Beaucoup d'avocats, d'ailleurs, demandent d'avance une partie de leur honoraires. Il est vrai qu'on n'[illegible] pas souvent à leurs demandes. Il y a d'avocats que la plupart acceptent les [illegible] ces sans condition. C'est bien malheureux: si on laissait les plaideurs faire leurs procédures eux-mêmes, ils renoncaient et y gagneraient.

Après ces deux professions libérales que nous reste-t-il à examiner? Nous ne sommes pas dans un pays de littérateurs. Il n'est jamais venu ici à personne l'idée de vivre de ses travaux littéraires. Ce qu'on appelle les belles lettres n'existe guère aux Etats-Unis: dans tous les cas cela n'existe pas ici.

Quant aux gens de métier, il est encore de mode de les payer comptant. On en serait-on si cela ne pouvait se faire? On n'aurait plus qu'à se regarder les uns les autres, les bras croisés, sans savoir où aller prendre son, pain, son beurre ou ses raves. Que Dieu nous préserve de cette extrémité! Il vaut encore mieux se guérir sans médecin, et plaider sans avocat, que de se passer de provisions alimentaires.

Il est triste d'écrire sur de telles matières et de se livrer à de pareilles réflexions. Mais une consolation nous reste, c'est de penser que notre situation est celle de beaucoup de localités américaines que notre défaite et notre ruine n'ont pas enrichies et qui commencent à regretter le mal qu'elle nous ont fait. Elles comprennent trop tard que la guerre fut un tort, un immense tort pour toutes les sections et que ces sections, formées en fédérations, bien que séparées par le gouvernement, n'eussent pas empêché un instant les progrès du pays, ni causé le moindre tort aux institutions républicaines. Au contraire, ces institutions se seraient fortifiées par la moralité publique, moralité que la guerre a détruite dans les deux sections.

PERCHES.— La maison J. C. Murphy & Co., rad Poydras 36, a à vendre 50,000 perches pour boucaute, barils et demi-barils, en débarquement.

FOIN DE LA CAROLINE DU SUD.— La même maison a à vendre 1500 sacs de foin de la Caroline du Sud, à très bon marché. Voyez les annonces.

Abondance de fruits.

Nous n'avions encore jamais vu à la Nlle-Orléans une si grande abondance de fruits qu'aujourd'hui. Comme produits du pays nous avons eu, tout d'abord les pêches, chinoises et les fraises; nous avons maintenant les prunes, les pêches, les poires et les melons. Bientôt nous aurons les figues et les oranges louisianaises qui sont les meilleures du monde; puis les poires et les pommes du Nord.

Mais ce que nous avons toujours, et surtout en ce moment, c'est une abondance extraordinaire de fruits des tropiques. On les voit par monceaux dans les marchés et à tous les coins de rue. Il y en a, comme on dit, pour la veille et pour le jour. Ce sont des papayes, des avocats, des sapotilles, des mangos, des melocotons, des bananes et des ananas. Dans quelques jours nous les verrons tous figurer avec les fruits du Nord. Quels riches desserts on pourra composer alors! Dès à présent, le stock en est assez varié pour couvrir nos tables. Quand on y trouve des ananas que peut-on désirer de plus? Nous connaissons des gens pour qui un ananas tient lieu de tout.

La Nouvelle-Orléans est admirablement placée pour recevoir tous ces trésors de Pomone et en jouir. Il faut si peu de temps pour qu'ils arrivent des lieux de production sur nos marchés. Un trajet de quelque quarante heures, après la cueillette, les rend meilleurs. Il faut même plus de temps que cela à la sapotille, à l'ananas, à la banane, au mango pour être excellents. Quant à la noix de coco, elle aime les longs voyages et la datte ne s'en trouve pas mal.

Il y a quelques années on pouvait craindre pour ces fruits les lois absurdement rigides de la quarantaine. De magnifiques cargaisons étaient exposées à pourrir sur le douve avant d'arriver en ville; et de fait le commerce avait renoncé souvent à des expéditions de ce genre. Mais pour cette année, les expéditeurs ne se plaindront pas. La quarantaine est réduite à 10 jours à compter du jour du départ même. On peut donc dire que la quarantaine n'existe plus que nominalement.

Il est été inutile du reste, de la maintenir dans sa rigueur puisqu'elle n'a jamais été établie à Mobile ou les navires des îles sont toujours reçus en libre pratique. Or, nous ne sachions pas qu'on fasse faire quarantaine aux voyageurs qui chaque jour nous viennent de Mobile. C'est là le plus grand argument que nous puissions invoquer contre la quarantaine, et c'est à l'aide de cet argument qu'on en demandera la suppression l'année prochaine.

Nous ignorons si le général Sherman a jamais eu l'ambition de devenir Président des Etats-Unis, mais ce que nous pouvons dire c'est qu'il fait et dit tout ce qu'il faut pour ruiner son avenir, témoin le discours suivant qu'il a prononcé dans un banquet après les cérémonies de Bunker Hill:

Messieurs, l'enthousiasme avec lequel vous m'accueillez ce soir est pour moi d'un tel prix que je ne me crois pas le droit de me refuser à aucun de vos désirs. Je n'avais certainement pas l'intention de prononcer un discours aujourd'hui. Je suis venu ici pour répondre à votre cordiale invitation, invitation que je n'aurais pu refuser, et de tous les incidents de ce jour de fête ce qui ressort pour moi, c'est qu'un soldat est toujours un soldat, et que nous ne pouvons à notre gré nous défaire de notre caractère.

Une fois le sentiment du devoir et de la solidarité militaires implanté dans votre cœur par la vie commune avec les soldats il vous devient impossible de l'extirper. Et, croyez-le, le sentiment qui m'anime est aussi celui qui anime toute l'armée. Maintenant, autant que j'en puis juger, il n'y a plus grand'chose à faire pour les soldats dans notre pays; je ne trompe, qui sait et les Indiens ne leur donneront pas encore du fil à retordre? Examinez pourtant l'organisation de notre régime politique, et faites, sur les événements qui peuvent se présenter, telles suppositions que vous voudrez, je suis convaincu, pour moi, tant par l'opinion de nos ennemis que de nos hommes d'Etat, que par l'expérience de ma profession que toute organisation politique doit s'appuyer sur une force militaire. Mais la force intelligente gouverne d'ordinaire mieux que la force brute, les hommes qui obéissent à des principes nobles et élevés s'inclinent aisément devant la loi, et qu'importe alors que vous soyez réguliers ou volontaires? Je suis un régulier et je suis un volontaire, tout ensemble, et vous aussi.

Une chose m'a frappé, depuis que je suis à Boston. Vous m'excuserez de n'indiquer aux faits matériels et de les prendre pour ce qu'ils sont. Je veux parler de mes amis du Sud. Non-seulement vous leur avez tendu franchement la main d'amitié, mais vous les appelez au milieu de vous. Je suis heureux de voir ce commencement de bonne entente entre Boston et Charleston. Les extrêmes se touchent, vous le savez, et peut-être bien, comme les girouettes de nos maisons, peuvent-ils servir quelquefois à nous montrer d'où vient le vent. Maintenant, je pense sérieusement que ces deux Etats vous montrent où va le souffle du jour. J'ai comme un pressentiment qu'il pousse les citoyens de ce pays à s'unir désormais, comme d'anciens amis heureusement réconciliés.

Réellement c'est bien là l'histoire de l'enfant prodigue, telle que nous la raconte l'Ecriture. Vous se leur avez pas seulement donné la main de la bonne amitié, mais vous avez tué le veau gras. Tout cela est fort bien, vous dis-je, messieurs; mais je dois ajouter quelque chose encore, et si Fitz Hugh Lee est ici, je le lui dis directement, je ne voudrais point que ce qui se passe aujourd'hui pût lui donner une idée fausse de la situation. Si nos concitoyens du Sud marchent désormais côte à côte avec nous sous l'étendard de l'Union, c'est bien; mais il ne faut pas qu'ils abusent de nos sentiments actuels; bons amis peuvent devenir fort bons ennemis, et nous sommes du vieux trong yankee; pour moi, je me fais gloire d'être un Yankee. Pour nos amis nous sommes les plus tendres des frères; nous sommes les démons pour nos ennemis. Ceci dit, je souhaite la bienvenue à nos amis et assurément qu'aucun de vous, bien qu'ils aient combattu contre nous, mais, je le répète, qu'ils n'y reviennent plus.

BUNKER HILL.—La journée du 17 juin, centième anniversaire de la bataille de Bunker Hill, fera époque dans les annales américaines. Les fêtes de Boston, dont nous donnons plus loin un rapide aperçu, avaient attiré un concours immense. Cette solennité fait dire au *Herald*:

"Après la Déclaration de l'Indépendance, la bataille de Bunker Hill est l'événement le plus important de la Révolution, et dans l'estime populaire elle est à peine dépassée par la Déclaration elle-même. [illegible] qu'elle est de rédiger et de [illegible] plus glorieuses que une lutte [illegible] plus profonde impression sur l'imagination et s'empare plus fortement de la sensibilité humaine.... Il n'y a pas un autre champ de bataille américain qui ait été signalé aux regards d'une manière plus grandiose. Il n'y a pas un édifice américain qui puisse être comparé en grandeur imposante à la massive colonne de Bunker Hill, monument égal aux Pyramides en solidité. Du haut de son sommet, cent siècles pourront regarder ce champ de bataille, si la terre dure encore assez longtemps."

LA QUESTION DES SAUTERELLES.—On lit dans le *Herald*:

"On paie maintenant dans le Minnesota un dollar et soixante cents le boisseau de sauterelles, prises et tuées bien entendu. Les enfants, garçons et filles, reçoivent dix cents par quart de gallon. Deux garçons se sont fait ainsi six dollars en un seul jour, et le comté de Blue Earth a déjà payé plus de quinze mille dollars pour l'extermination de ce fléau.

"Un ingénieur, citoyen du Minnesota, a imaginé un engin traîné par des chevaux qui attrape de cinq à vingt boisseaux de sauterelles par jour: ceux qui les attrapent ainsi les apportent à la ville dans des wagons, des carrioles, et même sur leur dos dans des sacs. Une fois payées, on les brûle par monceaux, et la semaine prochaine, s'il faut en croire les on-dit, le Minnesota sera débarrassé de ses plus désagréables. L'extermination de ces insectes intéressant l'Etat tout entier et non pas seulement les localités où ils ont fait leur première apparition, l'on propose de mettre à la charge de l'Etat la dépense occasionnée de ce fait; cette proposition semble de toute justice.

"Ne se trouvera-t-il pas un ingénieur Yankee pour découvrir un moyen d'utiliser les sauterelles? Ne pourrait-on pas s'en servir comme fumier? Ne saurait-on en tirer de l'huile pour les rhumatismes, le ressorts de montres ou les machines? N'y aurait-il personne pour préparer les sauterelles séchées à l'usage des Digger Indians de la Californie? Celui qui obtiendrait ainsi un traité du Bureau des affaires indiennes pourrait en tirer des millions.

"L'utilisation des produits nuisibles est maintenant l'une des plus remarquables sources de richesses, et celui qui serait assez heureux pour trouver moyen d'utiliser les sauterelles serait que fortune ni si considérable et il rendrait que son exemple pourrait exciter d'autres citoyens à marcher sur ses traces et à faire de l'argent avec le Colorado-beetle."

BIOGRAPHIE DU CAPITAINE FRY.—Tout le monde se rappelle la triste fin du capitaine Fry, l'infortuné commandant du navire Virginius, capturé sur la haute mer en octobre 1873 par un bâtiment de guerre espagnol. Le Virginius avait des armes et des volontaires qu'il cherchait à débarquer sur les côtes de Cuba, et les autorités militaires de St. Yago de Cuba n'ont pas hésité à condamner à mort et à fusiller sur les armes le capitaine, une partie de l'équipage et les champions de la liberté cubaine.

Le capitaine Fry avait une femme et des enfants qui ne sont à laissés dans le plus complet dénuement. Mme Jeanie Mort Walker, autant pour rendre hommage à la mémoire du capitaine que pour venir en aide à sa famille, a résolu d'écrire la vie de celui qu'elle appelle le Martyr cubain, et nous venons de parcourir le volume qui sort des presses de J. B. Burr, à Hartford.

L'auteur a fait preuve d'un talent réel et l'ouvrage tout entier est écrit avec une facilité et une élégance de style qui en rendent la lecture entièrement attrayante. Le produit de la vente est destiné à la veuve et aux orphelins du capitaine Fry: nous espérons donc que les exemplaires seront promptement enlevés et que l'édition ne tardera pas à être épuisée.

L'ouvrage est en vente chez l'auteur au coin de Louisiana Avenue et Coliseum street.

CHARS DE PONTCHARTRAIN.—La veille de la St-Jean, mercredi 23 juin, et le jour de la St-Jean, jeudi 24, des trains extraordinaires de nuit du chemin de fer Pontchartrain partiront du Lac à 11 heures et 1-2 du soir, à minuit, à 1 heure 1-2 et à 2 heures 1-2 du matin et partiront de la ville à 11 heures du soir, minuit, 1 heure et 2 heures du matin.

BON MARCHÉ! BON MARCHÉ!!—De bons meubles à bon marché, cela se trouve rarement, car un meuble, fait le plus souvent de bois précieux a une valeur intrinsèque. Et cependant on trouve chez M. Jos. B. HUBBARD, coin Remparts et Perdido, des meubles dans tous les genres, parfaitement fabriqués, à des prix extrêmement réduits. C'est que M. Hubbard veut écouler son stock, et pour y arriver promptement il ne recule devant aucun sacrifice.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

AFFAIRE NEWTON.

L'accusé déclaré coupable de meurtre au premier degré.

Le jury dans l'affaire Newton n'ayant pu se mettre d'accord lundi soir sur le verdict à rendre, a dû passer la nuit dans la salle de ses délibérations.

Hier matin, le juge Baughn après avoir ouvert la Cour a fait demander aux jurés s'ils étaient près à rendre un décision. Sur la réponse négative du président, le jour a déclaré qu'ils seraient tenus en chartre privée jusqu'à ce qu'ils parvinssent à s'entendre.

Interrogés une seconde fois un peu plus tard, le jury a de nouveau répondu qu'il ne pouvait tomber d'accord.

Enfin, à 1 heure et demie, un coup frappé à la porte communiquant avec l'enceinte du tribunal, a fait comprendre à tout le monde que le jury était enfin prêt à rendre son verdict.

M. Hubbard, député-shérif, a ouvert la porte et les membres du jury ont fait leur apparition et sont allés occuper leurs sièges. Il est tous répondu à l'appel de leurs noms, fait par le député-shérif, qui se tournant vers le juge, a dit, à haute voix: "Tous présents."

Le greffier, M. Fitzpatrick, a prié alors des mains du président le papier contenant le verdict et, s'adressant au jury la question d'usage: "Messieurs du jury, êtes-vous d'accord sur un verdict?" "Oui," ont répondu à la fois les douze jurés.

Le greffier ouvrant le pli, au milieu du plus profond silence, a lu ce qui suit:

"Nous, jurés, déclarons l'accusé Newton coupable de meurtre volontaire."

"JOHN SCHILING, Président."

"Nouvelle-Orléans, 22 juin 1875."

Nous croyons devoir ici reproduire la liste des jurés. La voici:

John Schilling, président; John Metzger, C. E. Richter, Jos. Kilter, E. Dubois, Lévi Mieso, Wm Hubbard, Robert Seaton, George Pötter, Théophile Thomas, J. B. Frank, Dan Logle.

Newton, qui avait vu le moment où le jury était entré dans l'enceinte de la Cour et était debout pendant la lecture de verdict. Dès que le mot de "coupable" a été prononcé on l'a vu pâlir visiblement et une sorte de tressaillement agiter toute sa personne.

Le juge a ordonné que le verdict fût enregistré et que la condamnation fût prononcée dans sa cellule en attendant que la sentence fût prononcée. Newton a été alors conduit dans une chambre voisine, tandis que la foule se précipitait au dehors et se jouait à une multitude de curieux qui s'étaient amassés dans la rue pour voir sortir le prisonnier qu'une voiture attendait à la porte.

Il est été difficile de percer cette foule dont l'attitude n'était pas d'ailleurs très rassurante. Les députés du shérif, pour l'éviter, ont en recours à un stratagème qui a parfaitement réussi. Ils ont fait entrer à Newton un autre habit que celui qu'il portait pendant la séance du tribunal, et le faisant passer par une porte latérale, les sous-agents avec lui dans le restaurant Forget dont quelques issues servent dans le passage qui sépare cet établissement de l'édifice occupé par la Cour Criminelle Supérieure. Sortant ensuite du restaurant Forget ils se sont dirigés sur la rue Conti vers la rue de Chartres qu'ils ont descendue jusqu'à la rue St-Louis où ils ont montés en voiture avec leur prisonnier.

Celui-ci était déjà de retour dans sa cellule que la foule l'attendait encore à la sortie du tribunal.

Les avocats de Newton ayant pris des *exceptions*, appel sera indubitablement interjeté à la Cour Suprême. Si les exceptions sont jugées suffisantes et maintenues il faudra procéder à un nouveau jugement; dans le cas contraire, la condamnation sera définitive et il ne restera plus qu'à prononcer l'arrêt de mort du condamné.

La guerre contre les marchés particuliers.

Les marchés particuliers, sont on le sait, interdits, dans un certain rayon, par la loi et les ordonnances de ville. Ils n'en restent pas moins ouverts, et cinquante-cinq d'entre eux ont obtenu à la Cour de District Supérieure des injonctions qui leur permettent de narguer les grands marchés publics.

Mais il s'agit de réduire les autres à l'impuissance, c'est-à-dire d'empêcher qu'ils soient approvisionnés de vivres et de boucherie. M. J. O. Landry, administrateur du Commerce, s'est adressé dans ce but au chef de police, et l'a sommé de mettre ordre au ravitaillement des marchés particuliers.

Mais comment? Voilà où est la difficulté. Evidemment, M. Landry voudrait que le chef de la police apposât des agents à la porte de chaque *private market* pour arrêter au passage et saisir les viandes qu'on chercherait à y déposer.

Malheureusement, la loi et l'ordonnance semblent charger l'administrateur du commerce lui-même de ce devoir. M. Landry dit avec raison qu'il n'est pas agent de police, et qu'il ne lui appartient pas de faire un service complètement étranger à ses attributions. Nous comprenons parfaitement sa réponse. Il est prêt à remplir ses devoirs d'administrateur municipal, mais il n'entend pas se mettre à la tête d'une escouade de police pour faire en personne exécuter les ordonnances de ville.

D'une autre part, le chef de la police ne se croit pas autorisé à faire des arrestations et à saisir des approvisionnements, parce que la loi et l'ordonnance municipale ne lui en font un devoir. Loi et ordonnance désignent l'administrateur et non le chef de la police.

Qui profite de ce conflit? Les marchés particuliers que se vantent laquiétiser M. Landry et M. Lean. Ils restent donc ouverts en dépit de la loi et des ordonnances, et le public va tranquillement s'approvisionner beaucoup de ces viandes.

Du reste, M. Lean ne refuse pas le moins du monde à prêter main forte à M. Landry. Il met toutes ses polices à la disposition de ce dernier, mais pourvu que M. Landry en prenne lui-même la direction.

Donc, la police est prête à entrer en campagne, mais personne ne veut se mettre à sa tête. Les propriétaires de marchés particuliers sont aux abois et trouvent que M. Landry et M. Lean ont également raison.

Le grand jury.

Le grand jury de la Cour Criminelle Supérieure, constitué le 5 avril, a adressé hier matin, par l'organe de son chef au juge Brangin, il Cochin qui pendant son terme il a délivré de mes en accusation trente-quatre prévenus, dont dix pour meurtre au premier degré, deux pour homicide, quatre pour assassinat, douze pour vols, cinq pour incendie, six pour fausse [illegible], trois pour abus de pouvoir, deux pour délits divers, deux pour faux, un pour crime contre les mœurs, et un pour complicité dans un cas de détournement de fonds.

Le juge Brangin a remercié officiellement le grand jury sur le zèle avec lequel il s'est rempli ses devoirs.

Vol avec effraction et tentative d'empoisonnement.

Lundi matin, vers 2 heures, M. Surgeon Turner avait un de ses enfants de 3 ans atteint d'empoisonnement. Le médecin, le Dr. Holt, demeurant Rampart, No 60, entre St-Charles et Tchoupitoulas, fut appelé en toute hâte. Il pensa qu'il valait mieux attendre le docteur pour faire la ronde avec lui et il retourna à la maison. Il aperçut alors une main et un bras sortant d'une des fenêtres du rez-de-chaussée, et ne doute pas que ce fut M. Holt qui cherchait à ouvrir la fenêtre.

Mais en même moment une vive lueur traversa de la bibliothèque, le frappa et il aperçut des flammes à l'intérieur. Il s'écria aussitôt: "Docteur, le feu à votre maison." M. Holt qui était déjà habillé et qui s'apprêtait à sortir descendit en toute hâte et parvint à maîtriser et commencement d'incendie.

Remontant alors avec M. Turner aux appartements supérieurs, il découvrit que les malfaiteurs y étaient intimidés. Ils s'étaient hissés jusqu'au balcon en grimpant le long d'une colonne extérieure, et trouvant ouverte la porte d'une chambre occupée par Mlle Holt et une jeune personne de ses amies, ils y étaient entrés, avaient ouvert une malle et une argentier et avaient fait main-basse sur quelques bijoux qui s'y trouvaient. Le vol accompli, ils étaient descendus au rez-de-chaussée, et trouvant dans l'office de l'huile de charbon, en avaient répandu une certaine quantité sur le plancher de la bibliothèque et y avaient mis le feu.

On frémit à la pensée de ce qui serait arrivé si M. Turner ne fût pas venu réveiller le médecin au moment même où des misérables allumaient un incendie au rez-de-chaussée de sa maison. Ces derniers ont pu s'enquiter et aucun indice n'a encore mis la police sur leurs traces.

Un autre meurtre probable.

Hier vers une heure de l'après midi, une difficulté s'est élevée dans la boutique de cigares de Joseph Cocagno, au coin des rues Magnolia et Erato, entre deux hommes nommés Alfred Benjas et Joseph D. Alapano, tous deux Cubains. Le premier a été frappé au ventre avec une bouteille qui lui a fait une blessure des plus graves. Alapano s'est enfuyé.

Le blessé a été transporté à l'hôtel de Charité et de là chez lui rue Euphlen, entre Urquhart et Girod. Le Dr. Mesnile appelé à examiner la blessure a dit qu'elle était mortelle.

Guerre aux vidangeurs.

Le chef de la police a interdit aux vidangeurs autres que ceux employés par la *Sanitary and Excavating Company*, l'usage des wharves d'où les tombereaux nocturnes procédaient leur poutrou dans le fleuve. Il a donné des ordres dans ce sens aux sergents du troisième, du cinquième et du sixième précinct ainsi qu'à l'officier commandant le deuxième précinct. La loi se corde, et nous ne nous trompons, un monopole à la compagnie sanitaire.

Un nouveau Noïe.

Un esquif vide, en apparence, salvait hier sur le fil de l'eau à la hauteur de la rue du Canal. Une embarcation cette pilote est toujours de bonne prise. Un batelier du rivage s'est donc mis en mesure de donner la remorque à l'épave. En l'attirant, quelle ne fut pas son surprise de voir couché au fond du bateau et complètement ivre, un individu du nom d'Ephrem Thomas. Il y a donc bien réellement un Dieu pour les ivrognes: Ephrem, sauvé des eaux, en est un nouvel exemple.

Incendie.

Une écurie en bois, appartenant à M. R. C. Adams et située rue Pythania, entre Louisiana et Toledano, a été détruite dans la nuitée lundi à mardi par un incendie. Les flammes se sont communiquées à une écurie voisine mais n'ont pas se propager grâce à la prompte arrivée des pompiers sur le lieu du sinistre.

Sauvetage accidentel.

M. Peter Michler n'était pas parfaitement sobre lundi entre midi et une heure. Il était chez lui, rue Desire, et examinait un pistolet, arme toujours dangereuse quand on n'a pas la main sûre. Le coup est parti et a atteint M. Léopold Heint à la jambe. M. Michler en est sûre de vive aux regrets, et nous comme personnelle qu'il sera plus prudent à l'avenir.

Une nouvelle victime.

Nous avons dit hier qu'une lampe remplie d'huile à chauffer avait fait explosion entre les mains d'une jeune fille nommée Kate Fitzpatrick. La malheureuse enfant a succombé lundi matin des suites de brûlures dont elle avait été atteinte.

Comité de ville.

Les administrateurs composant le Conseil de Ville se sont réunis hier à l'heure accoutumée.

Le secrétaire a d'abord donné lecture d'une communication de M. W. F. Loan, surintendant de la police. M. Loan prie le Conseil de voter une ordonnance qui fasse un devoir aux cochers d'allumer la nuit la lanterne de leurs voitures. Il arrive souvent que des voleurs fréquemment à ce sujet aux recherches de la police en se jetant avec leur butin dans un cab sans lanterne que l'on peut bien vite de vue dans les ténèbres de la nuit.

Une résolution présentée dans ce sens a été adoptée.

Sur la proposition de M. Bonny, le Conseil s'est refusé à accorder certaines déductions d'assessment demandées par les propriétaires d'immeubles.

M. Burke a appelé l'attention de ses collègues sur les attaques dirigées contre lui personnellement par le *Times*. Il a, du reste, le droit de critiquer ses actes officiels, mais il y a une mesure que l'on ne doit jamais franchir, et elle est franchie quand on lui attribue des motifs qu'il n'a jamais eus et qui portent atteinte à sa considération. Les chiffres ont d'ailleurs une signification que rien ne saurait altérer. Or, ce sont qui établissent d'une manière irréfutable que l'administration des travaux publics n'a jamais coûté moins qu'en ce moment. Le tableau suivant indique, pour une série d'années, l'état des dépenses du département auquel préside M. Burke depuis le commencement de décembre dernier.

Du 1er déc.	1870 au 1er juin	1871	$922,622 18
" "	1871 "	1872	773,354 94
" "	1872 "	1873	614,134 51
" "	1873 "	1874	484,488 33
" "	1874 "	1875	191,366 06

Les premiers six mois de l'administration de M. Burke ont donc coûté à la ville une moyenne de $500,000 de moins qu'aucune des périodes correspondantes depuis 1870. Néanmoins, dit M. Burke, on verra dans le rapport semestriel que le présenterai en juillet qu'aucun des intérêts matériels de la ville n'a été négligé et que la somme des travaux exécutés égale celle qui a été accomplie par ses prédécesseurs.

Après s'être occupé de diverses affaires d'importance mineure, le Conseil s'est ajourné.

M. X.....va être décoré. Cela étonnera tout le monde: il le sait et s'en va trouver son ministre.

—Je voudrais, fait-il, que vous fassiez décorer M. Z..... en même temps que moi.

—M. Z..... fait le fonctionnaire consciencieux, y pense vous? une nullité, un imbécile antipathique à tout le monde....

—Justement. Comme cela on criera après lui, et ma nomination passera inaperçue.

Liste des Récompenses qui seront décernées par l'Association des Cultivateurs-fruitiers des Etats du Golfe, à la 3ème Foire Annuelle, 14, 15 et 16 Juillet 1875.

CLASSE I.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$60
Pour la collection de même nature venant en second ordre	30
Idem, venant en troisième ordre	15

CLASSE II.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$25
Idem, venant en second ordre	15
Idem, troisième ordre	10

CLASSE III.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fleurs, d'Arbustes et de Plantes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$25
Idem, venant en second ordre	15
Idem, troisième ordre	10

CLASSE IV.

Pour le plus grand et le meilleur développement des graines cultivées dans les trois classes ci-dessus en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$25

CLASSE V.

Pour la plus grande et la meilleure collection, soit de France, soit de Poissy, soit de Fruits et de Légumes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$25
Idem, venant en second ordre	15
Idem, troisième ordre	10

CLASSE VI.

Pour la plus grande et la meilleure collection de pains d'Orange, soit de France, soit de Poissy, ou d'autres espèces de [illegible] en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$25
Idem, venant en second ordre	15
Idem, troisième ordre	10

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque [illegible] dans des bocaux.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

CLASSE XI.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes [illegible] en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque [illegible] dans des bocaux.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

CLASSE XII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Vins [illegible] en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque [illegible] dans des bocaux.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

CLASSE XIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Vins [illegible] en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque [illegible] dans des bocaux.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

CLASSE XIV.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Vins [illegible] en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque [illegible] dans des bocaux.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

CLASSE XV.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Vins [illegible] en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque [illegible] dans des bocaux.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

CLASSE XVI.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Vins [illegible] en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque [illegible] dans des bocaux.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

CLASSE XVII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Vins [illegible] en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque [illegible] dans des bocaux.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

CLASSE XVIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Vins [illegible] en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

Pour le meilleur spécimen d'une espèce quelconque [illegible] dans des bocaux.....
Idem, deuxième ordre.....
Idem, troisième ordre.....

CLASSE XIX.

P